

BAC Professionnel TCVA

Technicien Conseil Vente en Animalerie

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Une pédagogie active orientée vers les techniques de vente :

Des mises en situation réelles pour les élèves (actions commerciales à l'extérieur de l'établissement, jeux de rôles...)

Intégrant les dernières évolutions de la filière animale :

Une approche technique et réglementaire approfondie du secteur de l'animal de compagnie.

Une animalerie récente offrant des installations professionnelles et une large gamme d'animaux : poissons, oiseaux, petits mammifères, nouveaux animaux de compagnie.

En étroite relation avec le milieu professionnel :

De nombreuses visites chez des horticulteurs, salons professionnels...



DURÉE DES ÉTUDES

Tout au long des 2 années de formation, les élèves sont soumis à un contrôle continu des connaissances, appelé CCF (Contrôle en Cours de Formation).

DÉLIVRANCE DE DIPLÔMES

Le diplôme final est attribué à partir des résultats obtenus : en **contrôle continu** et à des **épreuves terminales** passées en fin de formation.

POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

L'obtention du BAC Professionnel permet :

de poursuivre des études **vers un BTS**A par voie scolaire ou par apprentissage.

En certificat de spécialisation.

D'intégrer la vie active.

PUBLIC CONCERNÉ

Après une classe de seconde professionnelle (productions horticoles ou options voisines)

Sous conditions : après une classe de 1ère (Ministère de l'Agriculture ou Education Nationale) ou une seconde générale et technologique, une seconde professionnelle d'un autre secteur, certains CAP.

CONDITIONS D'ADMISSION

La candidature sera instruite en commission d'affectation par l'Inspection Académique Départementale « **procédure AFFELNET** ».

Elle est gérée par votre établissement d'origine.

Après l'affectation par l'Inspection Académique, le LPH adresse aux familles un dossier d'admission.



ORGANISATION DE LA FORMATION

BAC Professionnel TCVA Technicien Conseil Vente en Animalerie

La formation est organisée sur 1708 heures sur 2 ans, soit 30,5 heures par semaine. S'y ajoutent 16 semaines de stage.



ENSEIGNEMENTS	heures
Français	2h00
Documentation	0h30
Langue Vivante (Anglais)	1h45
Histoire - Géographie	1h30
Éducation Physique et Sportive	2h00
Éducation Socioculturelle	1h30
Mathématiques	2h00
Informatique	0h30
Physique Chimie	1h45
Biologie écologie	2h15
Sciences économiques - Commerce - gestion de l'entre-	5h30
Zootchnie (connaissance de l'animal - techniques animalière-)	4h15
Activités pluridisciplinaires	2h00
Enseignements optionnels	heures
Section Européenne	2h00
Enseignements à l'Initiative de l'Établissement	heures
Appui méthodologique	1h00
Diversité culturelle et développement durable	1h00
Module d'adaptation profession-	
Installer et maintenir des animaux au jardin	1h00



LA SECTION EUROPÉENNE (facultative)

Elle comprend :
Un enseignement renforcé en anglais (1h de cours d'anglais parlé et 1h de cours de zootchnie dispensé en anglais).
Un stage de 4 semaines dans un pays d'Europe (aidé par une bourse).
Elle aboutit à :
un **passport « Europass mobilité »** qui atteste d'un temps de formation à l'étranger.
La **mention Europe** sur le diplôme.



STAGES	Semaines
Stage en animalerie	13 sem.
Maintenance sur l'animalerie de l'établissement	1 sem.
Education au développement durable et à la santé	1 sem.



Lycée Horticole de Blois
5-7 rue des Grands Champs
41029 BLOIS CEDEX
Tél. : 02.54.56.49.00 — mail : lpa.blois@educagri.fr
www.lyceehorti41.com

